



# Appel à propositions (AAP) de contrats doctoraux 2025

## *Feuille de route Santé du CNRS*

### Contexte

En 2024, le CNRS a élaboré une feuille de route<sup>1</sup> pour les recherches transdisciplinaires et interdisciplinaires en santé ayant comme fil conducteur la santé humaine tout au long de la vie dans le contexte des changements sociaux et environnementaux globaux.

Cette feuille de route se déploie sur un large éventail de compétences, intégrant toutes les disciplines, de la recherche fondamentale à l'innovation et l'intégration dans le parcours des personnes malades. Cet appel à propositions vise à soutenir, au travers d'un contrat doctoral, des initiatives interdisciplinaires visant à :

- étudier ou identifier les déterminants personnels (prédispositions naturelles, génétiques, comportements, ...) mais également environnementaux et sociaux et affectant l'évolution de la santé, à l'échelle de l'individu ou de la population
- comprendre/modéliser/prédire les mécanismes des transitions physio-pathologiques, le développement des pathologies, notamment en fonction de ces différents déterminants.

Les propositions pourront porter aussi bien sur le développement de concepts que sur l'élaboration de méthodes ou d'outils, qu'il s'agisse de solutions spécifiques à une pathologie particulière ou de développements à vocation plus générale.

### Critères d'éligibilité

Les propositions devront présenter clairement un caractère interdisciplinaire. Les approches interdisciplinaires en recherche en santé désignent des méthodologies de recherche qui mobilisent des connaissances, concepts, outils et méthodes issus de plusieurs disciplines scientifiques pour répondre à des problématiques complexes liées à la santé humaine. Elles se distinguent en favorisant une véritable intégration et collaboration entre différentes spécialités et allant au-delà de la simple juxtaposition de disciplines différentes :

- Collaboration entre disciplines : Elles impliquent de façon significative des chercheurs ou chercheuses issu(e)s de divers domaines (médecine, biologie, épidémiologie, sciences sociales, environnement, ingénierie, etc.).
- Intégration des savoirs : Elles ne se contentent pas d'un simple juxtaposé disciplinaire, mais visent une véritable hybridation des concepts et méthodologies.

---

<sup>1</sup> À télécharger sur la page : [https://miti.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/02/feuille-route-longue\\_Repro\\_VF.pdf](https://miti.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/02/feuille-route-longue_Repro_VF.pdf)

- Approche systémique : Elles considèrent la santé dans un cadre global, en prenant en compte les facteurs biologiques, environnementaux, sociaux, économiques et politiques.
- Co-construction avec les parties prenantes : Elles favorisent souvent une recherche participative impliquant patients, professionnels de santé, décideurs publics et autres acteurs de terrain.

Chaque thèse devra être co-encadrée par deux scientifiques (chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses) rattaché(e)s à deux sections du CoNRS (ou équivalent CNU), chacune relevant de deux instituts pilotes distincts :

<https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/intitsec.php>.

Les conditions d'encadrement sont les suivantes :

- Les deux encadrantes ou encadrants doivent être rattaché(e)s à une unité sous tutelle principale CNRS ;
- Au moins l'une des deux personnes encadrantes possède l'HDR ou a une date de soutenance d'HDR prévue ;
- Une ou un co-encadrant ne peut soumettre qu'une seule proposition.

Par ailleurs, les scientifiques qui ont déjà porté ou co-porté un contrat doctoral CNRS dans le cadre d'autres campagnes (8OPRIME, International...) au cours des 4 dernières années ne sont pas éligibles pour cet appel.

Les doctorantes et doctorants recrutés seront salarié(e)s du CNRS et devront nécessairement être rattaché(e)s à une unité CNRS. Le contrat doit être basé en France. Des partenaires étrangers peuvent être impliqués, mais ne pourront pas co-encadrer la thèse.

## Critères d'évaluation

Les projets de contrats doctoraux seront examinés par les membres du comité opérationnel chargé de la mise en œuvre de la Feuille de route Santé. Les candidates et candidats seront individuellement contacté(e)s à l'issue du processus d'évaluation.

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- adéquation avec la thématique de l'AAP,
- excellence scientifique,
- caractère interdisciplinaire et innovant du sujet,
- faisabilité – moyens et environnement fournis au ou à la doctorant(e),
- capacités d'encadrement des encadrant(e)s proposé(e)s.

De plus, les porteurs et porteuses de propositions devront justifier :

- de la disponibilité des données de santé dès les premiers mois de la thèse, lorsque les projets nécessitent l'accès à de telles données ;
- des autorisations nécessaires pour les projets impliquant des essais cliniques.

## Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 26 mars 2025 à midi (heure de Paris)

Arbitrage et communication des résultats : fin avril 2025

Démarrage des contrats doctoraux : 1<sup>er</sup> octobre 2025

## Contact

[cnrs-frsante@cnrs.fr](mailto:cnrs-frsante@cnrs.fr)

---

### Dépôt des candidatures

Pour déposer une candidature, veuillez-vous connecter à l'application NOA : <https://noa.cnrs.fr/>. Vous serez invité(e) à vous connecter via la « fédération d'identité » RENATER (codes JANUS) et pourrez choisir « Thèses Santé 2025 » dans la liste des appels. Nous vous incitons vivement à utiliser les adresses institutionnelles (la vôtre et celles de vos partenaires) afin de bénéficier du pré-remplissage de certains champs (informations personnelles et de l'unité). Le formulaire de candidature rempli est à déposer à la fin du questionnaire en ligne, en format PDF.